

Les déchetteries



Cet article ne prend pas en compte les modalités spécifiques d'accès pendant l'état d'urgence sanitaire du COVID 19 ; veuillez consulter l'article "reprise des activités", au titre "Pour le Muretain Agglo" : <https://www.roquettes.fr/fr/actualites-2/continuite-des-services-assures-par-le-muretain-agglo.html>

Les habitants de Roquettes ont accès à trois déchetteries : Labarthe sur Lèze, Muret et Roques sur Garonne. L'accès est réservé aux particuliers.

Déchetterie de Labarthe-sur-Lèze

Zone artisanale Les agries 31860 Labarthe-sur-Lèze

Tél. 05 34 46 30 50.

Horaires :

ETE : du 1er avril au 30 septembre inclus

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-18h30

Samedi : 9h-18h30

HIVER : du 1er octobre au 31 mars inclus

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-18h

Samedi : 9h-18h

Accès par reconnaissance de plaque minéralogique. Pour vous enregistrer, [téléchargez et complétez le formulaire](#), à rendre à l'accueil de la déchetterie.

Déchetterie de Muret



Rue Jean François Romieu ZI Joffrery 31600 Muret

Tél. 05 34 46 30 50

Horaires :

ETE : du 1er avril au 30 septembre inclus

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-18h30

Samedi : 9h-18h30

HIVER : du 1er octobre au 31 mars inclus

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-18h

Samedi : 9h-18h

Accès par reconnaissance de plaque minéralogique. Pour vous enregistrer, [téléchargez et complétez le formulaire](#), à rendre à l'accueil de la déchetterie.

Horaires d'ouverture :

1er octobre au 31 mars : lundi au vendredi : 9h30 à 12h et 13h30 à 18h samedi : 9h30 à 18h

1er avril au 30 septembre : lundi au vendredi : 9h30 à 12h et 13h 30 à 19h 30 samedi : 9h30 à 19h 30

Déchetterie de Roques-sur-Garonne

Chemin de la Plaine des Lacs

Horaires :

ETE : du 1er avril au 15 octobre inclus

Du lundi au samedi : 8h-12h et 13h-18h30

Fermée le jeudi matin

Dimanche : 9h-12h

HIVER : du 16 octobre au 31 mars inclus



Du lundi au samedi : 8h30-12h et 13h30-17h

Fermée le jeudi matin

Dimanche : 9h-12h

Une carte d'accès est à retirer auprès de l'accueil de la déchetterie, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

Les malades en auto-traitement peuvent trouver dans les pharmacies des communes du Muretain Agglo des boîtes spécialement conçues pour recevoir les déchets (aiguilles, seringues...). Une fois pleines ces boîtes doivent être rapportées à la déchetterie de Muret. En échange une boîte vide sera remise.

Si vous avez un doute ou une question appelez le service environnement du Muretain Agglo au 05 34 46 30 50